



(En application de l'article R4515-4 et suivants du Code du Travail)

Dispositions générales

Le présent protocole, qui concerne des opérations répétitives ou ponctuelles de chargement et de déchargement, est établi entre le Transporteur et le donneur d'ordre ci-après désignée « l'Entreprise d'accueil » au sens des dispositions du Code du Travail visées ci-dessus.

Le Transporteur et l'Entreprise d'accueil ont établi le présent protocole de sécurité dans le cadre d'un échange préalable entre eux, en application des dispositions du Code du Travail.

Bien à charger et à décharger :

Il est précisé que le Transporteur déclare connaître la nature exacte du bien objet de la commande, et disposer des moyens matériels nécessaires ainsi que du personnel compétent pour la bonne exécution de l'opération. En conséquence il est précisé qu'en l'absence de risque particulier, il pourra procéder seul au chargement / déchargement, en particulier pour les opérations sur chantier réalisées en dehors des heures de présence de l'entreprise d'accueil **sous réserve de prévoir des moyens de secours adaptés.**

Le Transporteur et l'Entreprise d'accueil s'engagent chacun en ce qui le concerne à :

- Tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation,
- Diffuser à leurs collaborateurs concernés par les opérations de chargement et de déchargement le présent protocole de sécurité accompagné de ses annexes,
- Veiller au respect des consignes générales et particulières de sécurité.

Consignes « chargement et déchargement »

1- Lors de la commande de transport par l'Entreprise d'accueil :

Le Transporteur et l'Entreprise d'accueil s'informeront des consignes particulières spécifiques à chaque chantier en remplissant le document ci-joint « PROTOCOLE DE SECURITE ».

Ainsi et conformément à l'article R4515-6 du Code du Travail, l'Entreprise d'accueil précisera dans ce document :

- Les consignes de sécurité liées à l'opération de chargement ou de déchargement ;
- Le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement accompagnées si nécessaire d'un plan et des consignes de circulation ;
- L'identité de la personne à contacter au sein de l'Entreprise d'accueil

Lorsqu'il y a un Coordonnateur de Sécurité, l'entreprise d'accueil informera ce dernier de l'intervention du Transporteur pour la réalisation de l'opération de chargement/déchargement.

Sauf à avoir défini des mesures spécifiques aux conditions particulières, l'entreprise d'accueil doit vérifier que les lieux retenus permettent un bon déroulement des opérations de chargement et de déchargement.

Si la nature du bien à transporter nécessite pour le chargement ou le déchargement des moyens spécifiques autres que ceux dont dispose le Transporteur, l'Entreprise d'accueil vérifie préalablement que ceux-ci seront bien disponibles aux dates convenues,

2- Lors de l'arrivée au lieu de chargement / déchargement :

- Appliquer les **consignes de sécurité** et de circulation propres au site concerné (Plan de circulation et consignes particulières du site / du chantier jointes en annexe),
- Respecter les horaires précisés lors de la commande,
- Se présenter immédiatement et spontanément au chef de chantier ou d'atelier et prendre **obligatoirement** les consignes auprès de lui pour le stationnement éventuel et les modalités de réalisation de l'opération de déchargement.

3- Lors du départ :

- Bâcher efficacement le camion et/ou arrimer solidement et efficacement les colis chargés,
- Toute surcharge est interdite,
- Maintenir les aires de stationnement propres et utiliser les containers déchets.

PROTOCOLE DE SECURITE

| | | | |
|---------------------|--|---|--|
| 1 | | Entreprise d'accueil | Entreprise de transport |
| Raison sociale | | COLAS RAIL GPMB | TRANSCO LD Champlanc 16370 Cherves-Richemont |
| Adresse | | Passage à niveau 51, Route du Bec, 33810 Ambès | Champlanc 16370 Cherves-Richemont |
| Téléphone E-mail | | 0619720627 adrien.gosselin@colasrail.com | +33 5 45 83 24 11 +33 6 85 52 20 75 tanguy.chauviere@groupegarandeau.com |
| Responsable | | Emmanuel Grandon | Tanguy Chauvière Le Drian |

2 OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR

EQUIPEMENTS :

- Vérifier le bon état général du véhicule, de ses organes de sécurité, et tout particulièrement du fonctionnement des moyens de chargement et de déchargement ainsi que de ceux permettant un bon déroulement de l'opération et notamment le bon fonctionnement du bip de recul.

STATIONNEMENT / CIRCULATION :

- Se faire guider obligatoirement pour toutes les manœuvres en marche arrière ou sans visibilité – Surveiller particulièrement les piétons
- Respecter la vitesse de 20 km/h en marche AV  et 5 km/h en marche AR  ou celle qui est indiquée sur les consignes de sécurité du site
- Respecter les consignes de chargement / déchargement particulières

PORT DES EPI OBLIGATOIRES HORS DE LA CABINE :

- Casque
- Gilet haute visibilité
- Chaussures de sécurité
- Vêtements couvrants
- Gants adaptés à la tâche
- Protection auditive (obligatoire si présence engins / bruit > 85 dB)
- Autre(s) équipement(s) de protection individuelle spécifique(s) :



EN CAS D'ACCIDENT – D'INCENDIE – DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL



Arrêter immédiatement l'opération.
Suivre la consigne correspondante jointe en Annexe
Prévenir votre interlocuteur : responsable de chantier / d'atelier

3 Horaires d'ouverture pour les opérations de réception et d'expédition

● Matin : 8h30 – 12h30

● Après-midi : 13h30-16h30

4 Fréquence des opérations

Opération ponctuelle (date du 26/08/2022)

Opération répétitive

5 Caractéristiques de la marchandise

| Nature | Etat | Conditionnement | Quantité / Poids |
|------------------------------|--|-----------------|------------------|
| Ballast ferroviaire C4 31/50 | <input checked="" type="checkbox"/> Solide | Vrac | 30 Tonnes |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gazeux | | |
|--|---|--|--|

5 Caractéristiques de la marchandise (suite)

Autres particularités liées aux biens/produits transportés (préciser) :

6 Véhicule et matériels de manutention embarqués

| Type de véhicule | Caractéristiques du véhicule | | Matériel de manutention |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Porteur moins de 3,5 T <input type="checkbox"/> Porteur plus de 3,5 T <input type="checkbox"/> Ensemble articulé <input checked="" type="checkbox"/> Camion remorque <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Carrossé <input type="checkbox"/> Bâché traditionnel <input type="checkbox"/> Débâchable depuis le sol <input type="checkbox"/> Autres spécificités (préciser) : Dimensions (préciser) : | <input checked="" type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Frigorifique <input type="checkbox"/> Citerne | <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Grue auxiliaire <input type="checkbox"/> Diable <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Hayon élévateur <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |

7 Matériel mis à disposition par l'entreprise d'accueil

- | | | | |
|---|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Quai | <input type="checkbox"/> Chariot élévateur | <input type="checkbox"/> Diable | <input type="checkbox"/> Pont roulant |
| <input type="checkbox"/> Transpalette manuel | <input type="checkbox"/> Transpalette électrique | <input type="checkbox"/> Passerelle de bâchage | |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pas de Matériel mis à disposition | | | |

Particularités liées aux moyens nécessaires pour réaliser le chargement/déchargement :

8 Déroulement de l'opération

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chargement | <input type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise d'accueil |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déchargement | <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise de transport |

9 Risques liés aux opérations de chargement et/ ou de déchargement

Préciser les risques et les mesures de prévention de l'opération et ceux entraînés par les autres activités en cours.

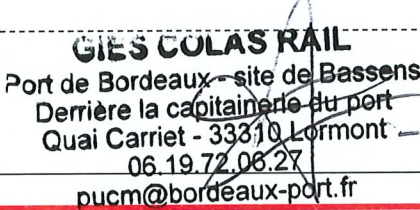
| Risques | Mesures de prévention |
|---|---|
| Déplacement d'engin (Heurt entre véhicules / avec un piéton / avec un obstacle fixe) | Respecter les consignes de circulation du site – Personnel formé et autorisé à la conduite d'engins – Respecter les distances et la zone d'évolution des engins et des charges – Définir un périmètre de sécurité autour de la zone de chargement/déchargement – Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres |
| Chute de la charge | Ne pas circuler sous la charge – Ne pas monter sur la charge – Ne pas guider la charge à la main – S'assurer de la bonne qualité du conditionnement Le déchargement est réalisé par l'entreprise de transport, celui-ci est réalisé par le transporteur lui-même. |
| Défaillance mécanique | Engins de levage vérifiés périodiquement (VGP tous les 6 mois sans observations) |
| Chute de la benne | Ne pas rester à proximité de la benne lors du déchargement du ballast par le transporteur, toujours se placer devant la cabine de la benne ou à large distance. |
| COVID | Port du masque obligatoire avant la descente du véhicule – Respect des gestes barrières – Chacun des intervenants utilisera son propre crayon si besoin |
| Autres risques spécifiques : particularités du lieu de chargement / déchargement, consignes spécifiques, etc. | |

10 Risques et mesures de prévention pour les produits spéciaux et les matières dangereuses

Préciser les risques liés aux produits spéciaux et matières dangereuses transportés, les précautions particulières lors de l'opération de chargement/déchargement et les mesures de sécurité en cas d'incident.

.....
.....
.....

11 Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole, ainsi que celles figurant dans les documents joints. Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

| Signatures | | |
|--------------------------------|--|-------------------------|
| | Entreprise d'accueil | Entreprise de transport |
| Date | 17/08/2022 | |
| Nom | COLAS RAIL | TRANSCO |
| Fonction | | |
| Visa et cachet de l'entreprise |  <p>GIES COLAS RAIL Port de Bordeaux - site de Bassens Derrière la capitainerie du port Quai Carriet - 33310 Lormont - 06.19.72.06.27 pucm@bordeaux-port.fr</p> | |



Si l'entreprise signataire du présent protocole de chargement / déchargement envisage de confier tout ou partie des missions qui lui sont confiées par l'entreprise d'accueil à une ou des entreprises tierces, il est de son devoir de :

- Informer l'entreprise d'accueil en lui communiquant le nom de la ou des entreprises tierces et de leurs représentants légaux,
- Transmettre les informations et règles contenues dans le présent protocole et les y faire adhérer de la même manière,
- Transmettre les informations et règles contenues dans les éventuelles annexes au protocole et les y faire adhérer de la même manière.

A joindre OBLIGATOIREMENT en annexe par l'entreprise d'accueil :

- Plan de circulation du site / du chantier et ses consignes spécifiques
- Consignes d'urgence en cas d'accident
- Consignes d'urgence en cas de déversement accidentel
- Autres - préciser :

ANNEXE :

